







CITIES CLIMATE FINANCE TRAINING



I4CE: qui sommes-nous?

Une initiative de







- Analyse des questions économiques liées aux politiques climat-énergie
 - Produire de l'expertise au service de l'intérêt général
 - Renforcer les capacités des acteurs économiques
 - Contribuer au débat public
- 3 pôles d'expertise
 - Industrie, énergie et climat
 - Territoires et climat
 - Finance, investissement et climat

Comment est née la finance climat?





Lutter contre le changement climatique : boîte à outils des politiques publiques climatiques

► La réglementation:

- Efficace sur des processus ou des technologies bien définis
- Doit être différenciée pour des émetteurs hétérogènes, coût économique difficile à anticiper, les émissions totales dépendent des niveaux de production.



Directive européenne: norme de 130gCO₂/km en 2012 pour les véhicules automobiles particuliers neufs



Directive nitrate : limitation de l'épandage des effluents d'élevage à 170kg N/ha/an dans les ZV





La boîte à outils des politiques publiques climatiques

► La fiscalité :

- Coût économique connu, nouvelles recettes, peut intégrer des secteurs d'émissions diffuses
- Incertitude sur l'atteinte de l'objectif de réduction d'émission, risques d'exemptions liées à une faible acceptabilité sociale



Taxe carbone en Suède







Contribution Climat Energie en France:

Taxe sur le contenu carbone des produits énergétiques (14,5 €/tCO2 en 2015)

La boîte à outils des politiques publiques climatiques

- ► Les systèmes d'échange de droits d'émission (cap & trade)
 - Optimisation des coûts économiques, objectif environnemental fixé au démarrage, possibilité de lever de nouvelles recettes
 - Complexité, coûts de mise en place et de gestion plus élevés



Kyoto protocol

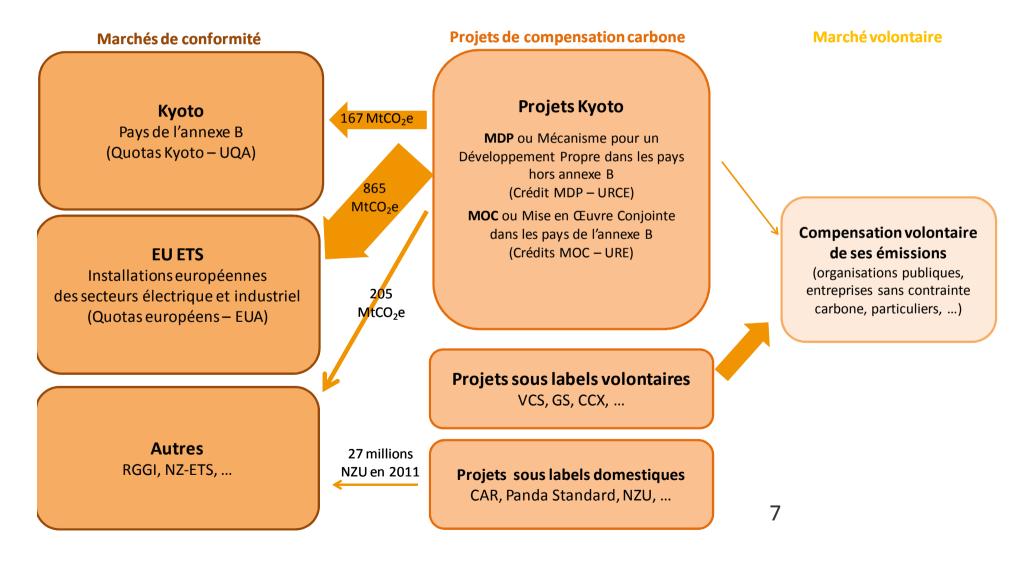


European Union Emissions Trading Scheme (EU ETS)

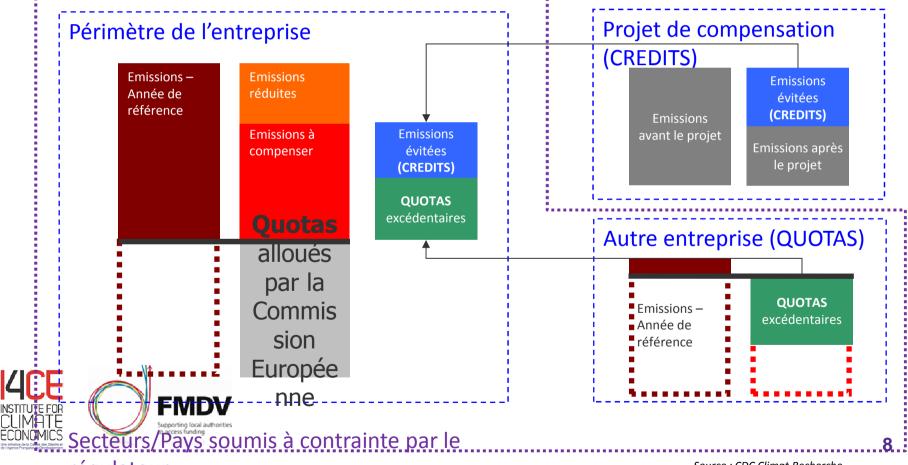




• En d'autres mots ...



 Offre et demande de carbone sur les marchés de conformité (125 G€ en 2011)



régulateur

Source: CDC Climat Recherche

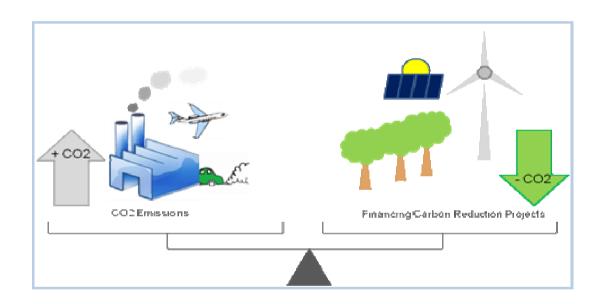
Concrètement, qu'est-ce qu'un projet carbone ?





Introduction

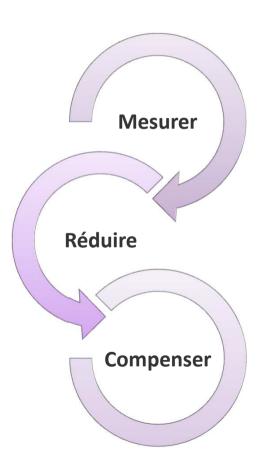
Les entreprises ou des les personnes souhaitant **neutraliser** leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à leurs activités peuvent le faire en **finançant des projets réducteurs d'émissions de carbone** quelque part dans le monde



Le rejet dans l'atmosphère d'un gaz à effet de serre tel que le carbone (CO2) a le même impact sur le réchauffement quel que soit le lieu d'émission.

Eviter l'émission d'une tonne de CO2, quels qu'en soient le lieu ou la méthode, apporte toujours le même bénéfice

• Les trois temps de la compensation carbone



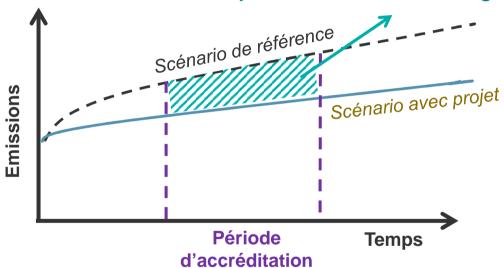




1 crédit = 1 tonne de CO₂ réduite

Réduction d'émissions / gain carbone

quantité de crédits carbone générés

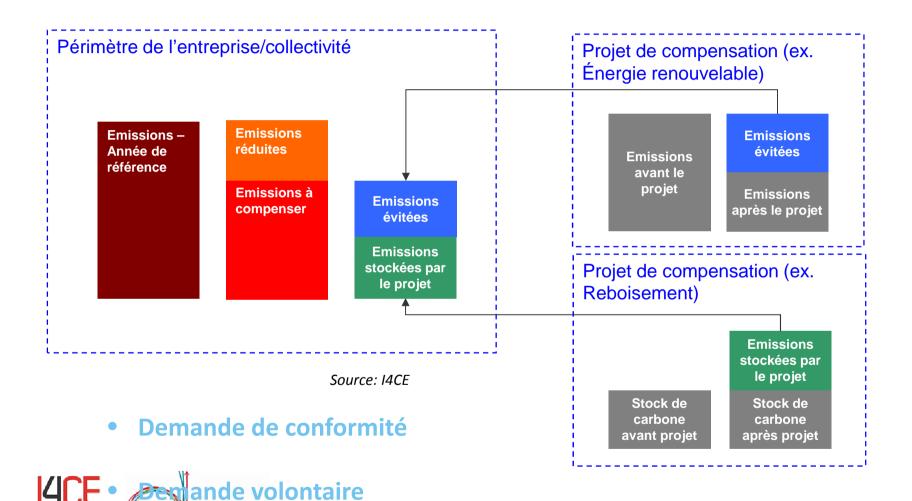


1 crédit = 1 tonne de CO₂ réduite







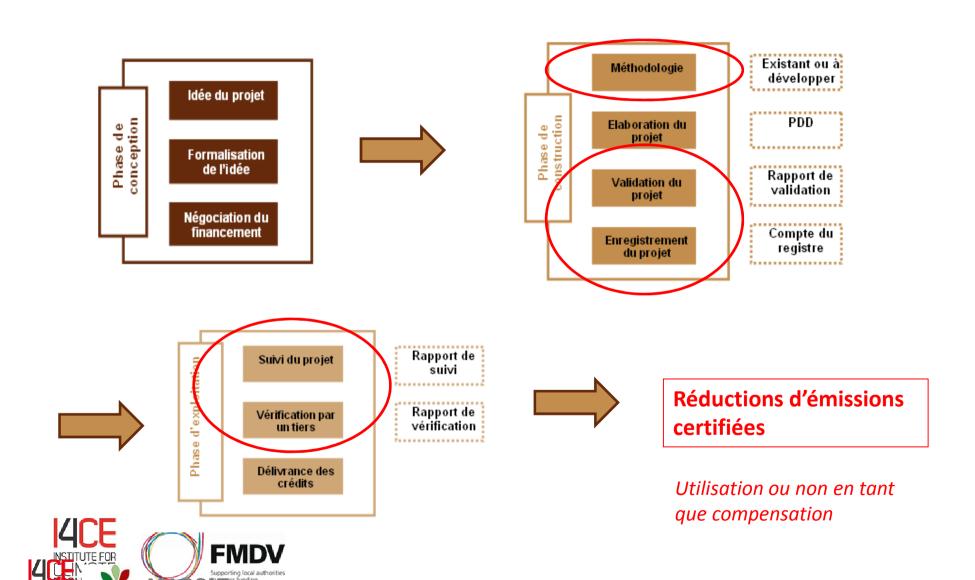


- le suivi des émissions et de la séquestration et la prise en compte des fuites de carbone;
- > la **vérification par un tiers** pour pouvoir prétendre à des crédits carbone;
- ➤ la traçabilité des crédits avec mise en place d'un registre permettant d'éviter le risque de double compte ;
- l'additionnalité : démontrer que le projet n'aurait pas pu se faire sans cette incitation
- ▶ la permanence des réductions d'émissions ou la gestion du risque de non permanence





Cycle d'un projet carbone



Qu'est-ce que l'additionnalité?

- Additionnalité : le projet ne se serait pas fait sans l'incitation carbone, en lien avec l'existence de barrières :
- Démonstration financière : ce sont les revenus carbone qui permettent de lancer le projet. Le projet n'est pas l'option la plus rentable.
- Démonstration de barrières technologiques : les technologies ou pratiques mises en place dans le projet ne sont pas déployées dans la région concernée.
- Démonstration de barrières culturelles : existence d'un manque de connaissances du sujet ou de 'précédent' lié à la nouveauté apportée par le projet
- Démonstration légale ou règlementaire : le projet n'est pas le résultat d'une obligation réglementaire et n'est pas financé par une politique publique



Un projet avec un gain carbone n'est pas forcément additionnel!

(obligation légale, option la plus rentable, etc.)

=> éviter les effets d'aubaine et s'assurer des efforts additionnels fournis par le projet par rapport à un scénario « business as usual »









Cécile Bordier
Chef de projet I4CE
cecile.bordier@i4ce.org